

# Laïcité

Bulletin du Mouvement laïque québécois Vol.23 N°1 printemps 2003

## God is an American

### *La laïcité pour nous protéger du triomphalisme de l'intégrisme international*

par Daniel Baril, vice-président

Depuis qu'il est élu, le président américain George W. Bush a toujours terminé ses discours en invoquant l'aide de Dieu. Dans le conflit avec l'Irak, il a non seulement affirmé que Dieu était de son côté, mais les fondamentalistes qui l'entourent ont même réussi à faire adopter des résolutions par le congrès et le sénat invitant le peuple américain à prier et à jeûner afin d'assurer la protection divine aux troupes américaines.

De leur côté, les intégristes musulmans, qui prient le même dieu que les chrétiens, ont toujours clamé que Dieu allait sévèrement châtier les infidèles qui ont déclaré cette guerre, et ont eux-mêmes fait appel au déclenchement de la guerre sainte contre l'envahisseur.

Le ridicule ne tue pas, mais il intoxique. Les humanistes et les libres penseurs étaient morts de rire face à cette surenchère de bondieuseries de part et d'autre. Mais maintenant que nous savons que God is an American, nous sommes morts de frayeur. Si Dieu

a permis cette victoire, comment réagira-t-il à l'égard des pays comme le Canada qui ont refusé de s'engager dans la croisade contre «l'axe du mal»? Et le Canada n'est-il pas un pays trop laïque aux yeux de l'administration Bush?

Contrairement à la tradition américaine, nous ne voyons jamais le premier ministre canadien sur les perrons d'église le dimanche matin. Le premier ministre ne préside pas de séances de prière au sénat comme cela se fait aux États-Unis. La devise canadienne est territoriale alors que celle des États-Unis est déiste. Jean Chrétien n'a jamais invoqué Dieu en appui à ses politiques. Pire, au lendemain de l'attaque du 11 septembre, le gouvernement canadien a organisé une cérémonie totalement laïque en hommage aux victimes.

Les États-Unis ont par ailleurs déjà accusé la France de brimer la liberté de religion parce qu'elle recourt à la laïcité de l'État pour bloquer la montée de l'intégrisme religieux et pour contrer les mé-

thodes racoleuses de recrutement des sectes. Au nom du fondamentalisme religieux qui leur sert de phare, accuseront-ils un jour la culture publique laïcissante du Canada d'être un terreau pour les ennemis de Dieu?

La chose est loin d'être farfelue lorsqu'on considère les précédents de la politique américaine et lorsqu'on connaît le fondamentalisme religieux auquel s'identifie et s'abreuve George Bush conseiller et entouré de créationnistes.

Et que resterait-il de la laïcité tacite du Canada — laïcité qui n'a aucune base juridique ferme — si les fondamentalistes de l'Alliance canadienne en venaient à prendre le pouvoir à Ottawa? Si ce virage a pu être pris dans une république comme celle des États-Unis malgré l'existence dans leur constitution du principe de la séparation des Églises et de l'État, on n'ose imaginer ce que pourrait devenir la monarchie canadienne à l'heure du triomphalisme de l'intégrisme international.

Voilà qui met en perspective l'urgente nécessité de doter le Canada et le Québec d'une déclaration de laïcité afin de nous préserver du pire.

**Assemblée générale spéciale  
du MLQ**

**Samedi 10 mai 2003 à 13h**

**Conférence à 14h**

sur le thème

Laïcité contre fondamentalisme  
avec Rodrigue Tremblay,  
Amir Khadir et Henri Laberge

Plus d'information en page 3

# Remise du prix Condorcet 2002 au Mouvement laïque de langue française (1961-1969)

par Henri Laberge, président du Mlq,

Je vous parle d'un temps que les moins de quarante ans ne peuvent pas connaître. Quand on explique à nos jeunes de 2002 le climat hyper-confessionnel et clérical d'avant la révolution tranquille, ils ont vraiment l'impression d'être replongés dans une époque lointaine, étrange, bizarre, surréaliste.

À peu près toutes les grandes institutions de la société civile étaient teintées de confessionnalité, à commencer par vos organisations syndicales – à la notable exception de ce qui allait devenir la Fédération des travailleurs du Québec. Et il y avait des aumôniers partout, assumant bien souvent un rôle majeur et ayant une influence souvent déterminante sur les décisions importantes. C'était le cas à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), à la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques (CIC), à l'Union catholique des cultivateurs (UCC), dans les caisses populaires et coopératives de toutes sortes. Le programme des congrès généraux de ces organismes comportait une messe officielle et les séances de délibérations commençaient par une prière.

Aussi bien la CTCC, la CIC et l'UCC que les organisations coopératives catholiques avaient comme objectifs avoués de promouvoir la doctrine sociale de l'Église. Ce qui aujourd'hui relève du domaine public, comme les services sociaux et de santé, les institutions d'enseignement et bien d'autres choses encore, relevaient à l'époque du magistère de l'Église. Les hôpitaux appartenaient à des communautés religieuses catholiques, sauf s'il s'agissait d'hôpitaux nettement reconnus comme protestants ou juifs. Les universités francophones étaient toutes à charte pontificale; leurs recteurs étaient tous des ecclésiastiques de renom. Les collègues classiques étaient avant tout des séminaires diocésains chargés de former des futurs prêtres et qui, subsidiairement, avaient aussi la vocation de former une élite laïque catholique. Quant à l'enseignement primaire et secondaire, il relevait du Conseil de l'instruction publique, divisé en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant. La moitié des membres du Comité catholique étaient les évêques; l'autre moitié était désignée par le gouvernement en consultation avec les évêques.

Les commissions scolaires étaient toutes catholiques ou protestantes, certaines en vertu d'une situation de fait qu'il était difficile de remettre en question. C'est dans un climat d'un cléricalisme étouffant et n'ayant guère

accepté jusque là de véritables remises en question que naît, en avril 1961, le Mouvement laïque de langue française (MLF).

Le but déclaré de ce groupe de pression est d'ouvrir la société québécoise à la diversité culturelle et de permettre au réseau scolaire francophone d'intégrer des ressortissants non catholiques, qu'ils soient protestants, juifs, agnostiques ou athées. Le MLF voulait aussi supprimer, dans les institutions juridiques, toutes références discriminatoire à l'endroit des non catholiques ou des non chrétiens, notamment en matière de prestation de serment.

On s'est rendu compte, dès les premières années de son existence, que les idées véhiculées par le MLF étaient beaucoup plus répandues dans la population que ne pouvait le laisser voir le nombre de ses adhérents-cotisants. Le vent de déconfessionnalisation qui a soufflé au cours des années '60 sur les institutions de la société civile en est une éloquent illustration. La CTCC devient la CSN; la CIC devient la CEQ; l'UCC devient l'UPA. Les aumôniers se retirent de toutes ces organisations, sur la pointe des pieds. Toutes ces organisations jadis catholiques éliminent de leurs objectifs statutaires celui de promouvoir la doctrine sociale de l'Église.

Paradoxalement, c'est dans le secteur public et tout particulièrement dans le domaine de l'éducation que la résistance à la déconfessionnalisation a été la plus dure. La création du ministère de l'Éducation a laissé subsister la division des commissions scolaires en deux réseaux confessionnels. Dans chaque école, l'enseignement de la religion officielle (catholique ou protestante, selon le cas) faisait toujours partie intégrante du programme scolaire obligatoire. Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) se voyait attacher statutairement deux comités confessionnels, catholique et protestant. La majorité des membres du CSE étaient désignés en fonction

de leur allégeance confessionnelle. Le sous-ministre de l'Éducation était encadré de deux sous-ministres associés, l'un catholique l'autre protestant.

Pour ce qui est de l'autre aspect de la problématique popularisée par le MLF, celle de l'intégration en français des Québécois non catholiques, elle a été reprise en écho par des organisations nationalistes: le Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIN) d'abord, puis la Ligue pour l'intégration scolaire, la Société Saint-Jean-Baptiste et le Front pour le Québec français. On ne pouvait manifestement pas trouver de solution à ce problème sans remettre profondément en question le système scolaire confessionnel. Et il y avait un mur de béton à abattre en ce domaine.

Il ne faut surtout pas juger l'efficacité de l'action du MLF uniquement sur les résultats obtenus à court terme dans le domaine de l'éducation. Le MLF aura servi de bougie d'allumage pour des résultats à long terme. Il a lancé le débat nécessaire et il a rendu possible les victoires remportées par la suite. Il a très largement contribué à l'assainissement du climat politique et social de l'époque. Les autres mouvements avec lesquels il a été en contact lui doivent beaucoup quant à leurs orientations idéologiques, qu'il s'agisse du RIN, de la LIS, du Mouvement national des Québécois (MNQ), de la Ligue des droits et libertés et des centrales syndicales québécoises.

Il est intéressant de citer certains articles des règlements du MLF qui sont toujours inspirateurs des orientations que nous devons conserver. Le fait, par exemple, qu'à son article 2, il se donnait «comme règle fondamentale... le respect de toutes idéologies, doctrines et opinions» en excluant «formellement toute forme de discrimination ou d'intolérance». Plus loin, il est affirmé que le MLF «veut restaurer chez-nous le respect des libertés individuelles... brimées d'une part par un ostracisme plus ou moins déclaré, exercé contre des groupes minoritaires, et d'autre part par l'existence de certaines structures civiles qui privent des individus de droits démocratiques essentiels».

Suite en page 3 ►

Laïcité est le bulletin du Mouvement laïque québécois. Ses principaux objectifs sont la promotion et la défense de la liberté de conscience et la séparation des Églises et de l'État

Responsable:	Joseph Aussedat
Abonnement:	Individu 15\$, Organisme 25\$
Adresse:	335, rue Ontario Est, Montréal, H2X 1H7
Téléphone:	(514) 985-5840
Adresse Internet:	<a href="http://www.mlq.qc.ca">www.mlq.qc.ca</a>
Dépôt légal:	Bibliothèque nationale du Québec – 2 <sup>e</sup> trimestre 2003

**Prix Condorcet 2002 au Mouvement laïque de langue française, suite ▼**

Ennemi du cléricanisme étouffant de l'époque, le MLF n'a jamais prétendu, par ailleurs, être antireligieux. «Nous croyons, disait-il, qu'il est possible au pluralisme de respirer à l'aise chez nous sans que le libre exercice des croyances d'aucun groupe ne soit molesté. L'État est l'arbitre démocratiquement constitué des libertés civiles de tous les membres [de la société]. Il est le bastion de la démocratie, le seul instrument qui puisse freiner efficacement les tendances sectaristes des différents groupes.»



Jacques Mackay et Jacques Godbout

Le MLF a évité le piège de vouloir combattre le sectarisme en érigeant un autre sectarisme. Parmi ses membres fondateurs, il y avait des croyants de diverses religions et des incroyants qui tous se respectaient mutuellement dans leurs convictions respectives tout en partageant la même volonté de contribuer à l'élaboration d'une culture publique de la tolérance par la laïcité de l'État, des institutions publiques et des services publics.

C'est avec une grande fierté et avec le sentiment de rendre justice à des précurseurs à qui le Québec d'aujourd'hui doit beaucoup que je remets, au nom du Mouvement laïque québécois, le prix Condorcet 2002 aux valeureux militants du Mouvement laïque de langue française. Certains d'entre eux sont disparus: nous leur rendons un hommage posthume. Certains sont parmi nous aujourd'hui et nous sommes heureux de leur remettre ce témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance.

Je tiens à mentionner les noms des membres de l'exécutif provisoire mis en place en 1961: Maurice Blain, président; Judith Jamin et Jacques Mackay, vice-présidents; Pierre Leboeuf, secrétaire; ainsi que Jean-Marie Bédard, Jacques Godbout, Jacques Guay et Jean Lemoyne, conseillers.

Je tiens à souligner le rôle important joué par Jacques Mackay et Jacques Godbout, qui ont été tour à tour présidents du MLF et celui de Pierre Leboeuf qui en a été le secrétaire de la fondation en 1961 jusqu'à la dissolution en 1969.

Au moment de remettre le prix Condorcet 2002, je veux rappeler une réflexion d'un des premiers grand maître à penser des promoteurs de la laïcité, Condorcet lui-même, qui rappelait le devoir de patience pour arriver à des résultats heureux. «Un véritable républicain, disait-il en 1791, sait très bien attendre, sous un gouvernement monarchique, les effets lents mais sûrs de la raison.»

8 décembre 2002.

On peut voir une couverture exhaustive de l'événement sur le site de Jocelyn Bourbonnais, attaché de presse, à l'adresse: <http://www.jocelynbourbonnais.com/mlq/>

### Le comité national du Mlq

Pour l'année 2003, le conseil d'administration élu par l'assemblée générale des membres se compose de: Henri Laberge (président), Luc Alarie (trésorier), Daniel Baril (vice-président), Mylène Archambault-Chapleau, Vincent-Olivier Arsenault, Richard Aubert, Joseph Aussedat, Gérald Blanchard, Bernard Cloutier, Lucie Jobin, Jacques Méthot, Eugène Mouvet, David Rand.

### Assemblée générale spéciale Avis de convocation

Aux membres,  
Vous êtes conviés à une assemblée générale spéciale des membres, laquelle se tiendra le :

**10 mai 2003 à 13 heures  
au 82 rue Sherbrooke ouest,  
salle Viger à Montréal**

Cette rencontre a pour objectif principal de ratifier les règlements adoptés par le Conseil national conformément aux résolutions adoptées lors de la dernière assemblée annuelle des membres afin de modifier le nom du Mouvement laïque québécois en celui de «Mouvement humaniste laïque du Québec» et afin de modifier les objets de la corporation.

Notez qu'une conférence suivra cette assemblée. Voir encadré ci-contre

**Samedi 10 mai 2003  
à 14 h  
Salle Viger  
82 rue Sherbrooke ouest**

Conférence  
sur le thème:

## Laïcité contre fondamentalisme

avec  
Rodrigue Tremblay,



Professeur émérite en économie à l'Université de Montréal, auteur du livre «Pourquoi Bush veut la Guerre?»

Amir Khadir,  
médecin de Médecins du Monde



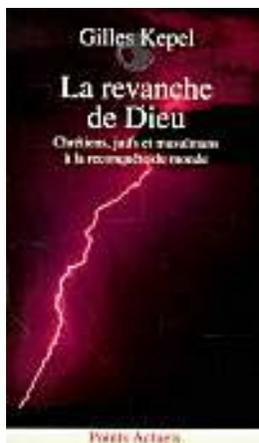
et  
Henri Laberge,  
président du Mlq

contribution de 10 \$ à l'entrée, pour participer au financement de cette activité du Mlq et à l'organisation de futures conférences ou d'autres activités éducatives.

## Lectures...

Kepel, G. (1991) La revanche de Dieu. Paris, France : Seuil.

Kepel présente ses idées en partageant son volume en une longue introduction, trois sections dédiées à chacune des trois religions: chrétienne, juive et musulmane et une conclusion.



Dans l'introduction, il élabore les concepts et l'historique de telle sorte que le lecteur perçoive l'aspect systémique et les éléments communs au mouvement intégriste présent dans les trois religions. Il fait percevoir à sa lectrice ou son lecteur le caractère répétitif de la critique vis à vis d'une certaine société «laico-technocratique» dans ces mouvements.

Dans les chapitres particuliers à chaque religion, Kepel explicite minutieusement les mouvements intégristes particuliers, leurs fondements et leurs fonctionnements. Il sait mettre en évidence les mécanismes stratégiques qu'utilisent tous ces mouvements pour se répandre.

George Corm, écrivain libanais, qui a beaucoup écrit sur la société «arabe» considère que Kepel donne l'impression que les mouvements intégristes sont beaucoup plus importants qu'ils ne le sont en réalité dans les sociétés arabes.

Pour ma part, cet ouvrage permet de bien comprendre comment contrer les mouvements intégristes et permet de saisir les faiblesses des mouvements politico-communautaires de centre gauche d'obédience républicaine.

Jacques Méthot

## Le parti patriote et la démocratie du Québec

Conférence de Henri Laberge,  
président du MLQ  
**Mercredi 7 mai 2003**  
Musée régional de Vaudreuil-  
Soulanges  
431, avenue Saint-Charles  
Vaudreuil-Dorion  
(450) 455-2092

La conférence ne porte pas spécialement sur les événements de 1837-38. Le mouvement patriote a été beaucoup plus qu'un mouvement insurrectionnel et il s'est d'abord signalé par ses activités d'éducation et de mobilisation populaires en soutien à l'action parlementaire du parti patriote et à son programme. Il s'agit bien d'un parti populaire (par opposition aux partis bureaucrate et clérico-aristocratique), laïque, démocratique (à tendance républicaine) et national (défenseur de l'identité nationale bascanadienne c'est-à-dire québécoise, mais inclusif de tous les citoyens sans égard à leur origine).

ALARIE, LEGAULT  
BEAUCHEMIN  
PAQUIN, JOBIN  
BRISSON & PHILPOT

**A V O C A T S**

**LUC ALARIE**

1259, rue Berri, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec H2L 4C7  
Téléphone : (514) 844-6216  
Télécopieur : (514) 844-8129  
luc.alarie@alarie-legault.qc.ca

## Enfin le mariage laïque!

Depuis que le gouvernement a autorisé la célébration civile du mariage en 1968, des contraintes réglementaires en rendaient l'accès difficile et peu attrayant dans les sombres palais de justice.

Depuis plus de 15 ans, le MLQ a revendiqué constamment que la célébration civile du mariage puisse se faire tous les jours de l'année, à toutes heures du jour et à l'endroit choisi par les conjoints. Le gouvernement a enfin retenu les principales demandes du MLQ et a adopté en mars 2003 les nouvelles règles de célébration civile des mariages et des unions civiles.

On peut donc maintenant se marier ou s'unir le jour de son choix entre 9h et 22h dans un endroit aménagé à ces fins. De nombreux notaires peuvent aussi agir comme célébrants et il est possible de convenir de la cérémonie de son choix. Il n'y a donc plus de nécessité de faire appel à un ministre du culte tolérant pour célébrer un mariage dans un endroit et selon une cérémonie de son choix.

L'institution publique de la célébration du mariage est enfin débarrassée du carcan moraliste de l'État et hérité de la grande noirceur catholique de l'époque où seuls des curés pouvaient célébrer des mariages en vertu du code civil.

Avec cette grande victoire, le MLQ vient d'obtenir l'achèvement du combat mené par l'ancien Mouvement laïque de langue française (MLF) qui revendiquait en 1964 le droit à la célébration civile du mariage.

Luc Alarie

### À suivre...

La direction de l'École de Technologie Supérieure à Montréal est menacée d'une poursuite devant la Commission des Droits de la Personne, d'un montant d'un million de dollars par des étudiants musulmans intégristes qui exigent qu'elle mette à leur disposition un local pour y faire leurs prières.

Le MLQ a apporté son appui à la direction qui a défendu le caractère laïque de l'ÉTS et qui est prête à aller jusqu'à un Cour suprême s'il le faut pour défendre son point de vue.